



Référence du BOAMP : 12-15283

- Annonce publiée le 25 janvier 2012 - BOAMP n° 17A, Annonce n° 154



Travaux

## AVIS DE MARCHÉ

### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) *Nom, adresses et point(s) de contact :*

Ville de Firminy, place du Breuil B.P. 40, à l'attention de le président, F-42702 Firminy. Tél. : (+33) 4 77 40 50 74.

Fax : (+33) 4 77 40 50 61.

Adresse(s) internet :

*Adresse générale du pouvoir adjudicateur :* <http://www.firminy.fr>.

*Adresse du profil d'acheteur :* <http://www.loire.fr/e-marchespublics>.

*Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :* Auprès du (ou des) point(s) de contact(s) susmentionné(s).

*Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :* Auprès du (ou des) point(s) de contact(s) susmentionné(s).

*Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :* Syndicat des Barrages - Siège social : Mairie de Firminy : Service Commande Publique - Bureau n°13, place du Breuil B.P. 40, F-42702 Firminy. Tél. : (+33) 4 77 40 50 74. Fax : (+33) 4 77 40 50 61

*Adresses de l'autre pouvoir adjudicateur pour le compte duquel le pouvoir adjudicateur agit*

I.2) *Type de pouvoir adjudicateur*

I.3) *Activité principale*

I.4) *Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs*

*Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs :* non.

### SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

## II.1) Description

### II.1.1) *Intitulé attribué au contrat par le pouvoir adjudicateur :*

travaux de réhabilitation du barrage des Plats.

### II.1.2) *Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation*

Travaux :

exécution

Code NUTS : FR715.

### II.1.3) *Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique*

L'avis concerne un marché public.

### II.1.4) *Information sur l'accord-cadre :*

### II.1.5) *Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :*

**la réhabilitation du barrage des Plats engendrera des travaux de différentes natures qui sont les suivants :**

- **massif en Béton Compacté au Rouleau (Bcr) en aval de la voûte (8.000 m<sup>3</sup> environ),**
- **travaux d'injections de colmatage et d'étanchéité de la voûte,**
- **mise en place d'ancrages passifs, système de drainage.**
- **Nouveaux évacuateurs des crues par seuils libres et coursiers à marches en béton armé,**
- **remplacement du système de vidange de fond, remplacement du système de prise d'eau et du système de restitution à la rivière,**
- **remplacement du dispositif d'auscultation,**
- **aménagement du bassin de dissipation en enrochements, terrassements.**

### II.1.6) *Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :*

45247210, 45200000,45220000,45222000.

### II.1.7) *Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :*

*Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :* oui.

### II.1.8) *Lots :*

*Division en lots :* non.

### II.1.9) *Variantes*

*Des variantes seront prises en considération :* oui.

## II.2) Quantité ou étendue du marché

### II.2.1) *Quantité ou étendue globale :*

### II.2.2) *Informations sur les options :*

### II.2.3) *Reconduction*

## II.3) *Durée du marché ou délai d'exécution des travaux :*

## SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

### III.1) Conditions relatives au contrat

III.1.1) *Cautionnement et garanties exigés* : Une retenue de garantie de 5,00 % du montant initial du marché sera constituée.

Cette retenue de garantie peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou, si les deux parties en sont d'accord, par une caution personnelle et solidaire, constituée en totalité au plus tard à la date à laquelle le titulaire remet la demande de paiement correspondant au premier acompte du marché.

III.1.2) *Modalités essentielles de de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent* : Articles 86 à 111 du code des marchés publics. Caractéristiques des prix : prix forfaitaires et unitaires. Paiement par mandat administratif dans un délai global de 30 jours selon les règles de la comptabilité publique. Modalités de financements : marché financé par ressources propres du Syndicat des Barrages et par subventions des entités suivantes : conseil général de la Loire, conseil général de la Haute Loire, Etat, Agence de l'eau.

III.1.3) *Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économique attributaire du marché* : En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

III.1.4) *Autres conditions particulières* :

### III.2) Conditions de participation

III.2.1) *Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession* :

*Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies* : - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

- déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Cmp ;
- renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;

III.2.2) *Capacité économique et financière* :

*Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies* : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

III.2.3) *Capacité technique* :

*Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies* : - Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années,
- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.

Les certificats de qualification et/ou de qualité demandés aux candidats sont en particulier (certificats de qualification en cours de validité et identifications professionnelles) :

- certificats Qualibat ou équivalents,
  - profils d'entreprises et identifications professionnelles Fntp : 0.1-p0 ; 0.22 ; 0.30 ; 1.100 ; 1.a-p2 ; 1.14 ; 1.42 ; 8.1-p1 ou références équivalentes pour la réalisation du bras mobile de prise (plus de 5 références)
  - entreprises ayant des références de mise en oeuvre de Béton Compacté au Rouleau,
  - ou preuve de la capacité du candidat qui peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de prestations attestant de la compétence du candidat à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat, et en particulier pour les domaines suivants : travaux publics de barrages (de plus de 10 m de hauteur), de Béton Compacté au Rouleau, de béton avec coffrages techniques (coffrages courbes), génie civil, équipement de manutention lourde, injections..
- Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'une équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

III.2.4) *Informations sur les marchés réservés :*

III.3) Conditions propres aux marchés de services

III.3.1) *Information relative à la profession*

III.3.2) *Membres du personnel responsables de l'exécution du service*

## SECTION IV : **PROCEDURE**

IV.1) Type de procédure :

IV.1.1) *Type de procédure :*

ouverte.

IV.1.2) *Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :*

IV.1.3) *Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :*

IV.2) Critères d'attribution

IV.2.1) *Critères d'attribution :*

Offres économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous.

1. valeur technique de l'offre %

Pondération : 60.

2. prix %

Pondération : 40.

IV.2.2) *Enchère électronique*

Une enchère électronique sera effectuée :non.

IV.3) Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) *Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :*

B1o003.

IV.3.2) *Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :*

oui.

Avis de préinformation

Numéro de l'avis au JO : 2011/S 194-316037 du 08/10/2011.

IV.3.3) *Conditions d'obtention du cahier des charges et de documents complémentaires ou du document descriptif :*

IV.3.4) *Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :*

1er mars 2012, à 12:00

IV.3.5) *Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :*

IV.3.6) *Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :*

Langue(s) officielle(s) de l'UE français

IV.3.7) *Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre*

*Durée en jours :* 120 (à compter de la date limite de réception des offres)

IV.3.8) *Modalités d'ouverture des offres :*

## **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

VI.1) *Renouvellement*

VI.2) *Information sur les fonds de l'Union européenne*

VI.3) *Informations complémentaires :*

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.loire.fr/e-marchespublics>

Délai d'exécution : 16 mois après la notification du marché de travaux et établissement de l'ordre de service de démarrage des travaux. Le délai de la période de préparation est compris dans la période d'exécution des travaux et est fixé à 2 mois.

Unité monétaire utilisée, l'euro. le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://ville-firminy.fr>, rubrique "marchés publics".

Les offres peuvent être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées contre récépissé.

Dématérialisation des procédures : l'organisme acheteur préconise la transmission des plis par voie papier. Il accepte cependant les plis adressés par d'autres moyens (dépôt dématérialisé) permettant d'en garantir la confidentialité et la date de réception.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (Gmt +01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les candidats peuvent utiliser les formulaires Dc1 (lettre de candidature) et Dc2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site : <http://www.economie.gouv.fr>.

Renseignements administratifs :

Syndicat des barrages - ville de Firminy

Mme Sapy Elodie, Responsable service Commande Publique et Dématérialisation

Place du Breuil

42702 firminy

[esapy@ville-firminy.fr](mailto:esapy@ville-firminy.fr)

tél : 0477405074

fax : 0477405061

renseignements techniques :

Stucky Ingénieurs Conseils

M. Bancal Xavier  
180 rue Guy Arnaud  
30900 nimes  
x.bancal@stucky.fr  
tél : 0466049876  
fax : 0466040569.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 22 janvier 2012.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) *Instance chargée des procédures de recours* : Tribunal administratif de Lyon, 184, rue Duguesclin Cedex 03, F-69433 Lyon. E-mail : greffe.ta-lyon@juradm.fr. Tél. : (+33) 4 78 14 10 10. Fax : (+33) 4 78 14 10 65

VI.4.2) *Introduction des recours*

VI.4.3) *Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours*

VI.5) *Date d'envoi du présent avis* : 22 janvier 2012.